

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE131694001**

**Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 29 août 2013

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

*M. Lionel Perez*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

#### Vice-présidents

*M. Patrick Martin*  
Ville de Westmount

*Mme Chantal Rouleau*  
Arrondissement de Rivière-des-Praires –  
Pointe-aux-Trembles

#### Membres

*M. Daniel Bélanger*  
Arrondissement du Sud-Ouest

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-St-Luc

*M. Marc-André Gadoury*  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

*M. Pierre Gagnier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

*Mme Ginette Marotte*  
Arrondissement de Verdun

*Mme Marie Potvin*  
Arrondissement d'Outremont

*Mme Lise Poulin*  
Arrondissement de Lachine

*M. Gaëtan Primeau*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Montréal, le 21 août 2013

M. Laurent Blanchard  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE131694001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion, avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc., de deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 ( 2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

Veillez noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seul le contrat à être accordé à Compugen inc. a fait l'objet d'un examen par la commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

\_\_\_\_\_  
Lionel Perez  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE131694001 .....	5
Conclusion .....	6

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

#### **Mandat SMCE131694001**

**Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 (2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).**

À sa séance du 7 août 2013, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1131694001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (contrat accordé à Compugen inc.)*

Le 15 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE131694001 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord exposé le contexte entourant le présent appel d'offres. Ils ont expliqué que celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec. Il permet de regrouper les besoins de l'ensemble des services centraux et des arrondissements des deux villes pour l'achat de certains équipements informatiques et, ainsi, de bénéficier de meilleures propositions de la part des soumissionnaires.

L'appel d'offres a été lancé le 10 avril 2013 et est demeuré sur les marchés pour une période de 41 jours. Au cours de cette période, trois addendas ont été émis principalement afin de répondre aux questions des soumissionnaires. La date d'ouverture des soumissions a également été reportée à une reprise.

Le présent appel d'offres prévoit un octroi par famille d'articles, selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de faire permet la sélection d'un ou de plusieurs fournisseurs, selon le type de produit. Parmi les dix preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une offre. Toutes les offres reçues ont été jugées conformes. En ce qui a trait aux familles 1, 3, 5 et 7 visées par le présent mandat, on note des écarts – favorables à la Ville – de 3,46%, 13,75%, 14,22% et 6,70% entre les prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation interne. Les estimations sont fondées sur une prévision de consommation des services centraux et des

arrondissements des villes de Montréal et Québec en fonction d'une hypothèse de baisse de prix de 5 à 10% par rapport au contrat précédent.

Les élus membres de la commission ont souligné les efforts déployés par la Direction de l'approvisionnement pour attirer des soumissionnaires, notamment en fractionnant l'entente-cadre en plusieurs familles de produits. Il s'agit là d'une approche qui correspond aux meilleures pratiques d'acquisition sur le marché et qui offre un meilleur potentiel d'ouverture du marché. Les commissaires ont aussi reconnu la pertinence d'avoir lancé l'appel d'offres conjointement avec la Ville de Québec. Cela a permis d'obtenir des prix plus intéressants, compte tenu du volume de produits en cause, et de réaliser des économies d'échelle. Les membres ont aussi souligné la qualité des estimations faites dans ce dossier.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à l'unanimité, le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$ (contrat accordé à Compugen inc.)*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

*Considérant que la décision de lancer un appel d'offres conjointement avec une autre ville constitue une approche innovatrice qui permet de réaliser des économies d'échelle appréciables;*

À l'égard du mandat SMCE131694001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.